

Contrôles en exploitation agricole perturbés : Le préfet de région Bretagne réagit

Rennes, le 18 septembre 2015

Patrick Strzoda confirme la poursuite des opérations de contrôles en exploitation agricole et condamne les entraves exercées sur leur bon déroulement

Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne tient à manifester son soutien aux deux contrôleurs de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor (DDTM) qui ont été empêchés d'exercer leur mission de contrôle sur une exploitation agricole de Plouaret (22) le 15 septembre 2015 par le rassemblement de plusieurs dizaines d'agriculteurs à l'initiative de la FDSEA 22.

Le Préfet de région confirme que les contrôles en exploitations agricoles se poursuivront. Toute entrave à leur déroulement, sous quelque forme que ce soit, entraînera une réponse de l'État.

Patrick Strzoda rappelle que la réalisation des contrôles peut conditionner notamment le versement aux agriculteurs des aides au titre de la politique agricole commune. Elle constitue une obligation communautaire dont le non-respect expose la France à de lourdes sanctions financières.

Sans méconnaître la crise économique que traversent plusieurs filières agricoles et la situation de désarroi que connaissent certains agriculteurs, le Préfet de région condamne la méthode employée par quelques agriculteurs à Plouaret. Ces réactions portent préjudice au dialogue engagé sur le dispositif de contrôles depuis un an entre les services de l'État et les responsables professionnels agricoles, en région et en département.

Ce travail a démontré que la très grande majorité des contrôles se déroule sans incident en Bretagne.

Après les travaux conduits en région Bretagne par le Préfet de région puis, au niveau national, par la mission parlementaire conduite par la députée Frédérique MASSAT, les pistes d'amélioration du dispositif de contrôle ont été définies par le Premier ministre et déjà mises en œuvre en Bretagne pour nombre d'entre elles.

Les contrôles du bon usage des aides publiques ainsi que du respect des réglementations sanitaires et environnementales font partie du pacte entre l'agriculture et la société. À ce titre, ils ne constituent pas une démarche à charge contre l'agriculteur mais participent à la démonstration que l'exploitation contrôlée contribue, à son niveau, à une alimentation sûre et de qualité, à l'économie et à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la qualité des ressources naturelles.

Contacts presse : francoise.kieffer@ille-et-vilaine.gouv.fr – 02.99.02.11.80